AVIS FINANCIER

SELECTION PROTECTION 85

À compter du **18 mai 2015**, des modifications interviennent sur le Fonds Sélection Protection 85 (Code ISIN : FR0011245240).

La société de gestion Natixis Asset Management a décidé, après accord du garant, de procéder à un relèvement du plafond du montant maximum de l'actif du FCP Sélection Protection 85. Ainsi, à compter du **18 mai 2015**, le nombre maximum de parts du Fonds passe de 650 000 parts à **800 000 parts**.
Ce changement n'entraine aucune modification de la protection permanente du Capital (hors frais d'entrée) égale à 85% de la Plus Haute Valeur Liquidative du Fonds depuis sa création. Les autres caractéristiques du Fonds demeurent également inchangées.
La documentation juridique du Fonds Sélection Protection 85, décrivant l'ensemble de ses caractéristiques, est disponible auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT et peut vous être adressée dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de:

• NATIXIS ASSET MANAGEMENT
« Service Clients »
21, quai d'Austerlitz
75013 PARIS

• ou par mail à l'adresse : nam-service-clients@am.natixis.com

Sélection Protection 85 est un Fonds Commun de Placement qui présente un risque de perte en capital de 15% maximum et qui permet de profiter partiellement de l'évolution des marchés.